

PRÉFET DU CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
Pôle de la Protection des Populations
Service de la Santé, Protection Animales
et de l'Environnement
Unité Protection de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016 prescrit l'organisation d'une **enquête publique du mercredi 4 janvier 2017 à 9h00 inclus au samedi 4 février 2017 à 12h00 inclus** soit pendant une durée de **32 jours** concernant la demande présentée par la société BRINAY ENERGIE SAS, dont le siège social est sis 12 rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la **commune de Brinay** (Cher).

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, **sera déposé à la mairie de Brinay** où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher (www.cher.gouv.fr).

Le public pourra obtenir des informations sur le projet auprès de Mme Bérénice COMMUN, Chef de projet de la société JP Energie Environnement pour le compte de la société BRINAY SAS à l'adresse suivante : 13 rue de Liège, 75009 Paris - Tél. : 01.44.50.55.47. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher (DDCSPP - Service de la Santé, Protection Animales et de l'Environnement) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Dominique FROIDEFOND, conseiller agricole en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la **mairie de Brinay** aux jours et horaires suivants :

- Mercredi 4 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 12 janvier 2017 de 14h30 à 17h30
- Jeudi 19 janvier 2017 de 14h30 à 17h30
- Lundi 30 janvier 2017 de 14h30 à 17h30
- Samedi 4 février 2017 de 9h00 à 12h00

Des observations, qui seront annexées au registre d'enquête, pourront lui être directement adressées, pendant la durée de l'enquête publique, à la **mairie de Brinay**.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Brinay, à la DDCSPP du Cher -Service de la Santé, Protection Animales et de l'Environnement- et sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher.

M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la M.S.A. en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif d'Orléans, exercera en cas d'empêchement de M. Dominique FROIDEFOND les fonctions de commissaire enquêteur jusqu'au terme de la procédure.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de Région prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Bourges, le 7 décembre 2016

La Préfète,
Pour la Préfète,
Pour le Directeur départemental et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint,

SIGNÉ

Thierry PLACE